



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE n° 6

Rodez, le 21 février 2024 à 15h30

Incendie sur la commune de Viviez : point de situation

Il est rappelé, à ce stade, que toutes les mesures portant sur la présence de substances toxiques dans les émissions atmosphériques générées par l'incendie, effectuées à intervalles réguliers depuis samedi, sont en-deça des seuils de détection ou des valeurs de référence.

Concernant les particules fines qui sont générées par tout incendie, de quelque nature que ce soit, et qui sont également observées lors d'épisodes de pics de pollution atmosphérique, des mesures ont été réalisées à 4 reprises sur 5 points géographiques samedi et dimanche, puis en 2 points géographiques ce mardi. La concentration en PM₁₀ sur 3 points était dès dimanche soir, à un niveau faible, et dès mardi pour un 4^e point également. La concentration en PM₁₀ est, en revanche, à la hausse au seul point le plus proche du site industriel.

L'Agence Régionale de Santé rappelle que la présence persistante de fumées liées à des foyers toujours actifs peut générer des gênes.

Pour toute la population à proximité du site, il est donc recommandé de réduire les activités physiques et sportives intenses et de contacter un professionnel de santé en cas de symptômes.

Pour les populations vulnérables ou sensibles à proximité du site (jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes présentant des pathologies respiratoires ou cardiaques...), il est recommandé d'éviter les activités physiques et sportives intenses tant en plein air qu'à l'intérieur, de reporter les activités qui demandent le plus d'effort, de privilégier les sorties brèves et qui demandent le moins d'effort, de prendre conseil, le cas échéant, auprès d'un médecin.

Des visites au domicile des personnes habitant à proximité immédiate du site industriel sont en cours. Elles sont conduites par des élus de la commune, des effectifs de la police nationale et des bénévoles d'associations agréées de sécurité civile (Association de Protection Civile et Croix-Rouge).

1/2

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12

CS 73114
12031 Rodez Cedex

La réduction des fumées et des nuisances associées est donc désormais un objectif important pour le retour à la normale.

L'extinction de ce type d'incendie lié à des batteries est de laisser les foyers s'éteindre naturellement. En concertation avec la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU), le SDIS a mis en place à 13 h un dispositif d'aspersion afin de contenir les derniers foyers encore actifs et les fumées résiduelles. **Celui-ci semble remplir l'objectif.**

A noter

Les particules (PM₁₀) sont des entités solides de très petite taille, nocives pour la santé respiratoire et cardiovasculaire. Les particules (PM₁₀) sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm. Comme toute particule, elles sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques.

2/2

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12

CS 73114
12031 Rodez Cedex